

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail - Patrie

MISSION D'ETUDES POUR L'AMENAGEMENT
ET LE DEVELOPPEMENT DE LA REGION DU NORD
(MEADEN)

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work - Fatherland

RESEARCH CENTER FOR PLANNING AND
DEVELOPMENT OF THE NORTH REGION

COMMISSION INTERNE DE PASSATION
DES MARCHES AUPRES DE LA MEADEN

INTERNAL TENDERS BOARDS
OF MEADEN

**APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°01BIS/AONR/MEADEN/CIPM/2026 du 22 mai 2026
pour la réalisation de l'étude du développement de la pisciculture dans les Arrondissements
de Garoua 1^{er}, Garoua 2^{ème}, Guider, Gaschiga et Bibémi pour le compte de la MEADEN
En procédure d'urgence.**

1. Objet de l'Appel d'Offres :

Dans le cadre de l'exécution du projet sus cité, le Directeur Général de la Mission d'Etudes pour l'Aménagement et le Développement de la Région du Nord (MEADEN), Autorité Contractante, lance en procédure d'urgence, un Appel d'offres National Restreint pour la réalisation de l'étude du développement de la pisciculture dans les Arrondissements de Garoua 1^{er}, Garoua 2^{ème}, Guider, Gaschiga et Bibémi et dont les caractéristiques techniques sont données dans les termes de référence.

2. L'objectif des prestations :

L'objectif de cette étude est promouvoir un développement durable et rentable de la pisciculture afin qu'elle soit une alternative à une pêche en décadence dans les Arrondissements de Garoua 1^{er}, Garoua 2^{ème}, Guider, Gaschiga et Bibémi.

3. Allotissement :

Les prestations sont présentées en un lot unique.

4. Délai d'exécution et coût prévisionnel :

Le délai prévisionnel d'exécution de la prestation est estimé à 26 000 000 (vingt et six millions) FCFA.

5. Participation et origine :

La participation au présent appel d'offres est restreinte aux bureaux d'études pré-qualifiés suite à l'appel à manifestation d'intérêt n°02/AMII/MEADEN/2026 du 14 janvier 2026 lancé par la MEADEN. Il s'agit des cabinets :

- **IMPACT CONSULTING INTERNATIONAL**
BP - NGAOUNDERE Tél. : 698 103 296 // 657 651 829
- **DOUCEUR DU NORD BP - GAROUA**
Tél : +2 37 694 26 00 63 / +237 651 50 92 49
E-mail : douceurdunord1@gmail.com
- **GROUPEMENT CRESI SARL-VALIONE SARL**
BP - DOUALA Tél. : 675 57 71 08 // 699 41 67 49 // 699 76 04 45
E-mail : gdjocko@bms-cst.com // oka.protais@yahoo.fr.

6. Financement :

Les prestations objet de l'appel d'offres sont financées par le Budget d'Investissement Publics alloué par le MINEPAT à la MEADEN pour le compte de l'exercice 2026.

7. mode de soumission :

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est la soumission en ligne exclusivement.



8. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres :

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Direction Générale de la MEADEN BP 17 Garoua, tél 222 27 14 95, sise rue Amadou Banissé, face à la Légion de Gendarmerie du Nord dès publication du présent avis. Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm).

9. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres :

Le dossier de consultation peut être obtenu au secrétariat de la Direction Générale de la MEADEN BP 17 Garoua, tél 222 27 14 95, sise rue Amadou Banissé, face à la Légion de Gendarmerie du Nord dès publication du présent avis sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **treinte mille (30 000) FCFA** payable à la BICEC dans le compte de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) N°10001 06860 97568660001 - 28. Il est également possible d'obtenir la version électronique du DAO par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées. Toutefois, la soumission par voie électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

10. Remise des offres :

Chaque offre rédigée en français ou en anglais doit être déposée exclusivement en ligne à l'adresse <http://www.marchéspublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> au plus tard le **23 juin 2026 à 10 heures**, heure locale.

11. Cautionnement provisoire :

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans les domaines des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 12 du DDC dont le montant s'élève à **cinq cent mille (500 000) FCFA**. Chaque caution doit être accompagnée d'un **récépissé de consignation délivré par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC)**. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

12. Recevabilité des offres :

Les pièces administratives, la cotation technique et la cotation financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous plis scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission.
- Les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le DAO ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du DAO sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du DAO, entraînera le rejet pur et simple de la cotation sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

13. Ouverture des plis :

L'ouverture des offres se fera exclusivement en ligne et en deux temps, l'ouverture des offres administratives et techniques interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celle des offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale requise.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le **23 juin 2026 à 11 heures 00 précises** par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la MEADEN à Garoua.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur



choix dûment mandatée.

L'ouverture des offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concernera que les soumissionnaires ayant obtenu la note minimale de 70% des critères essentiels.

13. Critères d'évaluation :

13.1 Critères éliminatoires :

Il s'agit notamment :

1. L'absence d'un cautionnement de soumission accompagné d'un récépissé émis par la Caisse de Dépôt de et Consignations (CDEC) ou faux cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;
2. La non-production au-delà de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente (excepté le cautionnement de soumission) ;
3. Des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
4. Note technique inférieure au seuil minimal de 70% requis ;
5. L'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des marchés au cours de trois dernières années ;
6. L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
7. L'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
8. Existence de la proposition financière dans l'offre technique ou dans les pièces administratives
9. Du non-respect du format de fichier des offres ;
10. De l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
11. De l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
12. . Toute offre non conforme aux prescriptions du DAO.

13.2. Critères essentiels :

Les critères essentiels à la qualification des candidats porteront sur :

- L'expérience du bureau d'études (BET) sur **25 points** ;
- Le plan de travail, la méthodologie, la cohérence entre les deux éléments et le respect du délai d'exécution sur **20 points** ;
- La qualification et l'expérience des experts proposés sur **45 points** ; et
- Les moyens logistiques sur **10 points**.

Seuls les soumissionnaires ayant obtenu au moins 70 points sur 100 seront éligibles à l'analyse financière.

14. Attribution :

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la mieux-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

15. Durée de validité des offres :

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements complémentaires :

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction Générale de la MEADEN BP 17 Garoua, tél 222 27 14 95, sise rue Amadou Banissé, face à la Légion de Gendarmerie du Nord ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>.



17. Corruption :

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48 ou au numéro 699 00 62 19.

Garoua, le **22 mai 2026**

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP (pour publication et archivage)
- Président CIPM-MEADEN
- Affichage (pour information)
- Archives/classement



Le Directeur Général de la MEADEN,
Autorité Contractante,

ABDOULAYE SERNO

